



CHIEULLES

# PLU DE CHIEULLES

## ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

18 Décembre 2018



11/04/2017

- Prescription de la révision du PLU par délibération du Conseil Municipal

05/2017 au  
02/2018

- Diagnostic territorial – Identification des enjeux locaux

02/18 au  
10/18

- **Projet d'aménagement et de développements durables (PADD)**

- ce document correspond au projet communal pour les dix prochaines années,
- Il a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 20/09/18
- il a été débattu en conseil municipal le 07/11/2018 et en Conseil Métropolitain le 17/12/2018

Depuis le  
08/18

- **Traduction réglementaire – Règlements écrit et graphique**

- cette partie comprend des Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP) sur des zones à urbaniser mais également l'élaboration du règlement écrit et graphique

17/01/19

- **Réunion publique n°1**

- Présentation de la synthèse du diagnostic ainsi que du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aux habitants de Chieulles et à toutes personnes intéressées. **Celle-ci se tiendra à 20h à la Salle des fêtes de la Commune.**

### Rappel :

Des pièces administratives et techniques ainsi qu'un registre de concertation sont disponibles en Mairie et à Metz Métropole jusqu'à l'arrêt de projet. Le site internet de Metz Métropole est aussi à votre disposition pour suivre l'évolution de l'élaboration du PLU